

Service émetteur :  
Cabinet - communication

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT  
Courriel : christophe.lugnot@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.39.26  
Télécopie : 02 38 54 46 03

Chrono : 14052019151930\_72445678

Date : **24 MAI 2019**

Objet : Départ retraite médecins généralistes

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Sénateur du Loiret  
Permanence parlementaire  
1 bis, rue Croix de Malte  
45000 ORLÉANS

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait part de vos réflexions et des inquiétudes de M. André JEAN, Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, relatives aux départs en retraite de médecins généralistes dans le secteur de Châtillon-Coligny. Je vous en remercie et souhaite vous indiquer les précisions suivantes.

L'ARS Centre-Val de Loire a publié l'arrêté déterminant le nouveau zonage pour les installations de médecins le 7 décembre 2017. La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, rattachée au territoire de vie-santé de Châtillon-Coligny, a bien été classée en « zone d'intervention prioritaire » (ZIP), zonage qui permet aux médecins qui s'y installent de bénéficier de l'ensemble des aides financières possibles, notamment celle de l'Assurance maladie dans le cadre du « contrat d'aide à l'installation médecin » (CAIM), de l'ordre de 50.000 €.

Par ailleurs, les communes alentours de Châtillon-sur-Loire (rattachée au territoire de vie santé de Pithiviers) et de Nogent-sur-Vernisson (rattachée au territoire de vie-santé de Châtillon Coligny) sont également classées en ZIP. Dans le Loiret, la part de la population résidant en ZIP est ainsi passée de 17,8% à 51,1 % (le chiffre au niveau régional étant de 39,8 %).

Le zonage ainsi arrêté, particulièrement favorable pour notre territorial régional, est un des instruments à notre disposition pour renforcer l'offre de soins dans nos territoires. Cet outil doit nous permettre de faciliter et d'inciter davantage l'installation de nouveaux médecins dans notre région, grâce également à de nouveaux projets qui émergeront des territoires, en partenariat avec les professionnels de santé, les élus locaux et l'ARS Centre-Val de Loire.

Les décisions du Premier ministre de faire de la région Centre-Val de Loire un territoire d'anticipation des mesures du plan « Ma Santé 2022 » et d'augmenter le nombre d'internes formés dans notre région, sont autant de moyens qui doivent nous permettre de relever collectivement le défi de l'égal accès aux soins pour les habitants de nos territoires.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Le Directeur général  
de l'ARS Centre-Val de Loire,

Laurent HABERT